

## Fédération Sportive & Gymnique du Travail

## COMMISSION REGIONALE D'ALSACE DE CYCLISME



## **Publication de course**

Titre de l'épreuve : 2ème NUIT DES GROS MOLLETS SOLO MARATHON 2019

Date de l'épreuve : SAMEDI 22 JUIN 2019

Club organisateur : VELO PASSION HEIMSBRUNN - VPH

Coureurs admis (catégories et Fédération) : EPREUVE OUVERTE A TOUS à partir de 18 ans

Engagements : lieu : Salle des Sports de Flaxlanden

horaires : de 19 Heures à 23 Heures

remise de la plaque de cadre : DE 15H00 A 18H15 LE JOUR DE L'EPREUVE

Tarifs : tarif unique de 20 € à partir du 8 Juin et le jour de l'épreuve (licenciés et non-licenciés)

tarif réduit à 15 € du 11 février au 24 mai inclus (licenciés et non-licenciés) tarif réduit à 17 € du 25 mai au 7 juin inclus (licenciés et non-licenciés)

les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par

téléphone). Préinscription fortement conseillée!

Lieu des départs : Salle des Sports Allée des Noyers à Flaxlanden (68720).

Horaires des départs : Départ officiel à 19H00 pour la NGM

Course VTT de 4H semi-nocturne de 19 heures à 23 heures **en solo** sur une boucle de 7 kms entièrement balisée et sécurisée à parcourir le plus grand nombre de fois possible. Dénivelé de la boucle : environ 200m. Le gagnant sera celui qui aura parcouru le plus grand nombre de tours. Chronométrage électronique (avec puce).

Renseignements et inscriptions : <a href="https://www.velopassionheimsbrunn.fr">www.velopassionheimsbrunn.fr</a> ou par tél Jean-Luc Bringel au 03.89.81.94.51 ou 06.73.71.39.17 ou Alain RIBSTEIN au 03.89.81.95.90 ou 06.72.92.83.41

Lieu et horaires des remises de prix : sur place à l'issue de l'épreuve (vers 23H30)

Engagements à faire parvenir par courrier : Alain RIBSTEIN – 11 rue Jean-Jacques Henner - 68990

HEIMSBRUNN - Mail: ribstein-alain@orange.fr

Délais des engagements : Engagements possibles sur place le 22 juin de 15H00 à 18H15

Informations complémentaires : Eclairage obligatoire sur le VTT (5 Watts conseillé) et lampe frontal fortement conseillée. Le port du casque est également obligatoire

Randonnée VTT chronométrée semi-nocturne en solitaire

Certificat médical obligatoire pour les non licenciés (obligatoire)

## **IMPORTANT**

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération.